



Présidence de : M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)

Secrétaire de Séance : M. Aymeric ROBIN (Raismes)

Membres du Bureau en exercice : 47

Membres du Bureau présents ou représentés : 38

Membres présents : 30

M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux) – Président

Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-les-Mines), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), M. Aymeric ROBIN (Raismes), M. Salvatore CASTIGLIONE (Wailers), M. Christian MONTAGNE (Denain), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin), M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), M. Jean-René BIHET (Lourches) - Vice-Président(e)s

M. Ludovic AIGUIER (Mastaing), Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac), M. Joël BEYAERT (Rumegies), M. Alain BOERAEVE (Rosult), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), M. Éric DELVAUX (Avesnes-lé-Sec), M. Michel DEWITTE (Bousignies), M. Waldemar DOMIN (Château l'Abbaye), M. Jacques DUBOIS (Nivelle), M. Patrick KOWALCZYK (Abscon), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. Michel LEFEBVRE (Millonfosse), M. Bruno LEJEUNE (Oisy), M. Charles LEMOINE (Roelux), M. Jean-Claude MESSENGER (Lecelles), M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy), M. Bruno SALIGOT (Escaudain), Mme Bernadette SOPO (La Sentinelle), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), M. Michel VENIAT (Douchy-les-Mines) - Membres du Bureau

Membre(s) absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : 8

M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand) a donné pouvoir à M. Jean-Claude MESSENGER (Lecelles)
M. Jacques DELCROIX (Wavrechain-sous-Denain) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (Escaudain)
Mme Monique HERBOMMEZ (Sars-et-Rosières) a donné pouvoir à Mme Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin)
M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut) a donné pouvoir à Mme Bernadette SOPO (La Sentinelle)
M. Norbert JESSUS (Trith-Saint-Léger) a donné pouvoir à M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)
Mme Joëlle LEGRAND (Escautpont) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (Raismes)
M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand) a donné pouvoir à M. Waldemar DOMIN (Château l'Abbaye)
M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle) a donné pouvoir à M. Ludovic AIGUIER (Mastaing)

Membres absents excusés : 9

Vice-Présidents : M. Jacques LOUVION (Hordain), M. Yannick NISON (Hasnon)

Membres du Bureau : M. Michel BLAISE (Bellaing), M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu Saint-Amand), M. Jean-Marie LECERF (Thiant), Mme Carole LELEU (Brillon), M. André LEPRÉTRE (Wavrechain-sous-Faulx), M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain)

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

19/001B - Rencontres audiovisuelles : Subvention 2019

L'association Rencontres audiovisuelles œuvre pour le développement de la création audiovisuelle indépendante et des images numériques dont le vidéomapping en région Hauts-de-France. L'organisation de deux temps forts (le vidéomapping Festival et la Fête de l'Anim') a permis à Arenberg Creative Mine de devenir un lieu de référence en matière de technique mapping et un lieu de développement et d'innovation en la matière grâce à l'accueil d'événements et aux activités développées (workshops, résidences et colloques internationaux, expérimentations ...).

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, partenaire de ces événements, souhaite poursuivre cette dynamique d'actions vers la population locale et vers les professionnels régionaux et internationaux.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter, sous réserve de la poursuite des financements du Conseil Régional et des partenaires, de poursuivre le co-financement à hauteur de 50 000 € versés à l'association Rencontres audiovisuelles pour l'année 2019 (résidences de création en 2019 pour l'édition 2020) et d'approuver le plan de financement.
- d'accepter de poursuivre le financement de la Fête de l'Anim' pour l'accueil du Village des enfants à hauteur de 25 000 € versés à Rencontres audiovisuelles pour l'année 2019 et d'approuver le plan de financement.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

19/002B - Centre Régional de la Photographie : Subvention 2019

Ce soutien financier, alloué au CRP pour un montant identique à celui des années précédentes, est destiné à financer deux axes du programme d'activités de l'année 2019 :

Le projet de création photographique

Le collectif brésilien, GRUPO BIJARI, effectuera un séjour de recherche artistique pour la réalisation d'un projet spécifique et in situ sur le thème de l'engagement citoyen dans l'espace public. L'exposition, présentée dans la galerie du CRP, sera accompagnée de visites, ateliers, rencontres.

La conservation et la gestion de la collection de photographies (plus de 15 000 tirages contemporains) et diffusion de la collection et de l'artothèque :

1. Le fonds photographique : Poursuite de l'inventaire, finalisation la nouvelle base de données Webmuseo par un important travail de mise à jour, poursuite de la clarification des droits de diffusion et licences, conservation préventive.
2. La collection et l'artothèque du CRP :
 - Renfort de la collaboration avec le Réseau de Lecture Publique (sont notamment prévus en 2019 de nouveaux projets avec les médiathèques communautaires de l'Ostrevant, de Trith-Saint-Léger et de Bellaing).
 - Poursuite des partenariats avec les établissements scolaires du territoire.
 - Propositions d'expositions hors les murs à Douchy-les-Mines.
 - Objectif de proposer l'entièreté de l'artothèque à l'emprunt.

3. Expertise/ projets culturels associés :

- Association au dispositif CLEA porté par le Service culturel de la CAPH.
- Mise en place un projet de création/médiation avec le collègue Félicien Joly d'Escaudain.
- Sensibilisation des enfants et adolescents par le biais des ALSH de Douchy-les-Mines à la photographie contemporaine.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer pour 2019, une aide financière au Centre Régional de la Photographie d'un montant de 28 500 € afin de favoriser la mise en œuvre du partenariat entre la CAPH et le CRP.
- d'approuver le projet de convention d'objectifs annuelle pour l'année 2019 joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière et tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

19/003B - Aides aux opérateurs de la création d'entreprises : Subventions 2018

La politique d'aide à la création d'entreprises de la CAPH permet d'attribuer chaque année une contribution aux opérateurs d'accompagnement à raison de 1 000 € par projet accompagné et 3 000 € pour les projets à fort potentiel de développement.

Il a ainsi été fixé pour chaque structure les objectifs suivants :

- BGE : 40 créations accompagnées, soit une subvention maximum de 40 000 €,
- VAL INITIATIVES : 15 prêts accordés, soit une subvention maximum de 15 000 €,
- GROUPE SOS JEUNESSE (Insertion et Alternatives Germinal) : 10 prêts accordés soit une subvention maximum de 10 000 €,
- RÉSEAU ENTREPRENDRE HAINAUT : 3 prêts accompagnés à fort potentiel de développement, soit une subvention maximum de 9 000 €.

C'est donc une subvention totale de 74 000 € pour les opérateurs de la création qui est proposée au Bureau.

Le Bureau Communautaire décide :

- de fixer le montant maximum de la subvention pour l'année 2018 pour l'appui à la création ou au développement d'entreprises à 74 000 € selon le détail suivant :
 - Boutique de Gestion Espace (BGE) : 40 000 €
 - Val Initiatives : 15 000 €
 - Groupe SOS Jeunesse (Insertion et Alternatives Germinal) : 10 000 €
 - Réseau Entreprendre Hainaut : 9 000 €
- de verser la subvention en une seule fois sur présentation d'un bilan annuel 2018 et la réalisation des objectifs déterminés.
- de valider les nouveaux modèles de convention et de dossier de demande de subvention.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

19/004B - Dispositif d'aides aux Très Petites Entreprises : Attribution de subventions

5 projets de création et développement ont été examinés par le comité TPE du 8 février dernier.

Le montant total des investissements de ces 5 projets s'élève à 730 409 €, pour 23 emplois créés ou pérennisés avec une participation de la CAPH pour un montant de 58 785 € de subventions versées.

Chacun de ces dossiers a obtenu un avis favorable du comité TPE et de la commission développement économique.

Création de l'EURL 3D-SPE-CONCEPT à Denain (société de serrurerie)

L'investissement s'élève à 141 736 € et il est proposé une subvention de 11 618 €

Création de la SASU Le Fournil de Wallers à Wallers (points chauds)

L'investissement s'élève à 53 500 € et il est proposé une subvention de 7 080 €

Création de la SASU PIZZA MARKET à Wallers (pizzeria à emporter)

L'investissement s'élève à 15 118 € et il est proposé une subvention de 2 268 €

Développement de la SAS Auberge Saint Hubert à Douchy Les Mines (restaurant)

L'investissement s'élève à 323 758 € et il est proposé une subvention de 24 317 €

Développement de la SAS Pompes Funèbres Douchynoises à Douchy Les Mines

L'investissement s'élève à 196 297 € et il est proposé une subvention de 13 502 €

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution des subventions individuelles pour chacun des projets ci-dessus. Chaque fiche projet précise les montants, les bénéficiaires et les modalités de versement des subventions.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions d'aides avec chaque bénéficiaire.

Adoptée à l'unanimité

19/005B - Commune de Flines-lez-Mortagne : Rétrocession à la commune du terrain de l'ancienne Rubanerie

Par délibération en date du 28 juin 2010, la Communauté d'Agglomération a fait l'acquisition pour l'euro symbolique d'un terrain de 9 950 m² à la commune de Flines-lez-Mortagne pour la création de logements sociaux.

Ce terrain, dont le sous-sol contient des remblais et les fondations de l'ancienne rubanerie, est fortement pollué par des métaux lourds.

Malgré des études urbaines et environnementales réalisées pour définir un projet habitat de renouvellement urbain et de confortement du centre bourg, aucun travaux n'a été engagé sur cette parcelle.

Fort de ce constat, la CAPH, conformément aux objectifs du PLH 2017-2022 et selon les souhaits de la commune de Flines-lez-Mortagne, a réétudié les possibilités de mise en œuvre effective de ce projet Habitat complexe sur site pollué, et accompagne la commune afin qu'elle puisse confier la réalisation de cette zone à un aménageur public ou privé via une concession d'aménagement.

Dans ce cadre, il convient de rétrocéder la parcelle à la commune, qui sera au vu de l'équilibre financier prévisionnel du projet et en tant que concédant, la seule en mesure de faire des apports en nature au concessionnaire.

Le Bureau Communautaire décide :

- de rétrocéder à la commune de Flines-lez-Mortagne la parcelle C 2113, d'une surface de 9 950 m², pour l'euro symbolique. Les frais, impôts et taxes inhérents à la passation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité

19/006B - Aides au développement sportif : Modifications des critères

Dans le cadre de sa politique sportive, La Porte du Hainaut a mis en place un dispositif visant à favoriser la formation des cadres. Ce soutien prend la forme d'un remboursement des frais pédagogiques de formation engagés par les associations sportives, au bénéfice de leurs cadres.

Les critères actuels d'intervention financière fixent, pour les formations dont le coût pédagogique est strictement supérieur à 500 €, une prise en charge à 50% de la part de la CAPH contre 100% pour les coûts inférieurs à 500 €.

Cette disposition engendre un déséquilibre dans le soutien à la formation des cadres sportifs en introduisant un effet de seuil. Ainsi pour des frais pédagogiques de 500 €, l'association se verra attribuée une subvention de 500 € alors que pour un coût de 502 €, elle se verra attribuée une aide de 251 €.

Afin de corriger ce déséquilibre, il est proposé que soient désormais pris en charge les frais pédagogiques à 100% jusqu'à 500 €. Les frais supplémentaires seront, quant à eux, pris en charge à hauteur de 50%.

Ainsi, le Bureau Communautaire décide :

- de modifier les critères d'octroi de l'aide financière pour la formation des cadres et officiels sportifs conformément aux dispositions énoncées en annexe à la présente délibération (p.52).
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION – LANCEMENT D'APPEL D'OFFRE
--

• **Prestations de services pour le nettoyage urbain des espaces et des équipements gérés par la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut : Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

Une consultation par appel d'offres ouvert va être lancée afin de désigner un nouvel attributaire pour assurer la réalisation des prestations de nettoyage de déchets et d'amiante sur les zones d'activités, terrains nus et aires d'accueil des gens du voyage, au-delà du mois d'avril 2019.

Cette consultation, non allotie, sera lancée sous la forme d'un accord cadre, donnant lieu à la passation de bons de commande.

Le marché actuel, dont les dépenses mandatées s'élèvent à 948 505 € TTC depuis sa notification le 30 avril 2015, arrive en effet à échéance en avril 2019.

INFORMATIONS – RÉSULTAT DES MARCHÉS

• **Réaménagement des bureaux des bâtiments n°5 et n°6 de la CAPH à Raimés : Résultat MAPA travaux supérieurs à 221 000,00 € HT**

La Commission Technique qui s'est réunie le 11 décembre 2018 a émis un avis favorable sur l'attribution du marché de travaux suivant :

Entreprise attributaire	Montant en € HT	Montant en € TTC
Société Duvivier située à Bruay sur Escaut (59 860)	81 507,55 €	97 809,06 €

Ces travaux de carrelage ont fait l'objet d'une nouvelle consultation. En effet, l'entreprise déclarée attributaire du marché initial dans le cadre d'une précédente consultation est actuellement en liquidation judiciaire.

• **Travaux de construction de halles couvertes :**

- **Commune de Brillon : Résultat MAPA Travaux supérieurs à 221 000,00 € HT**
- **Commune de Thun-Saint-Amand : Résultat MAPA Travaux supérieurs à 221 000,00 € HT**

La Commission Technique, composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 15 novembre dernier a émis un avis favorable sur l'attribution des marchés de travaux.

Les entreprises attributaires sont les suivantes :

- Marché de travaux pour la construction de la halle de Brillon :

Intitulé des lots	Entreprises attributaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Lot 1 : Gros Œuvre Étendu	Société Hainaut Constructions située à Saint-Amand-les-Eaux (59 230)	293 191,98 €	351 830,38 €
Lot 2 : V.R.D et Espaces verts	Société Ramery TP située à Raimés (59 590)	135 459,54 €	162 551,45 €

- Marché de travaux pour la construction de la halle de Thun-Saint-Amand :

Intitulé des lots	Entreprises attributaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Lot 1 : Gros Œuvre Étendu	Société SJD située à Saint-Amand-les-Eaux (59 732)	301 163,14 €	361 395,77 €
Lot 2 : V.R.D et Espaces verts	Société Ramery TP située à Raimés (59 590)	126 933,72 €	152 320,46 €

Le Pouvoir Adjudicateur représenté par son Président a suivi l'avis de la Commission Technique.

INFORMATION

- **Mise à disposition d'un agent auprès de l'Office de Tourisme**

Les membres du Bureau Communautaire sont informés de la mise à disposition à temps complet de Madame Gwenaëlle DELPORTE, attachée territoriale au service développement économique, auprès de l'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut à compter du 1^{er} avril 2019 et ce, pour une période de 3 ans.

L'Office de tourisme remboursera la rémunération du fonctionnaire à la CAPH.

QUESTIONS DIVERSES

- Calendrier du PLUi

Fait à Wallers, le 25 février 2019

Le Président

Alain BOCQUELS



